USR CGT TEFP AQUITAINE



**DECLARATION AU CTSD (ex CTR) AQUITAINE DU 3 FEVRIER 2015**

La CGT avait demandé la mise à l’ordre du jour de ce CTSD d’un point sur la révision globale des primes pour la catégorie C.

Ce point ne figure pas à l’ordre du jour fixé par la direction. Nous procèderons donc par déclaration.

Pour 2014, les secrétaires d’Aquitaine ont pu découvrir en fin d’année des montants de reliquats dérisoires, voire nuls. La Direccte Aquitaine, pour atténuer le scandale, a gratifié les collègues de chèques cadeaux. Les catégories C, comme leurs collègues des autres catégories, ne souhaitent pas l’aumône, mais une réelle revalorisation salariale, qui doit passer notamment par le dégel du point d’indice, le déplafonnement des primes et un plan de passage massif de C en B.

L’ancien direccte Aquitaine et l’actuel secrétaire général s’étaient engagés à ce que ne se reproduise pas en 2014 ce que les secrétaires avaient subi en 2013 concernant le versement des reliquats.

La CGT refuse que les collègues qui bénéficient déjà des rémunérations les plus faibles soient préjudiciés au titre des reliquats.